

Bruxelles, le 23 février 2001

- A Monsieur le Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles et fondamentales libres subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles et fondamentales officielles subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles et fondamentales de la Communauté française.

Pour information :

- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes belges,
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux Membres des services d'inspection,
- Aux Membres des services de vérification,
- Aux syndicats du personnel enseignant,
- Aux Associations de parents,
- Aux Directrices et Directeurs des catégories pédagogiques des Hautes Ecoles.

Cirulaire °33

Objet : Recherche sur l'organisation d'un cours de psychomotricité à raison de deux heures par semaine dans les trois années de l'enseignement maternel

Madame,
Monsieur,

La psychomotricité, vous le savez, intègre des apprentissages à dimensions sportive (force, souplesse, endurance), motrice (coordination, positionnement spatial, latéralité), affective, relationnelle et cognitive. Autrement dit, il s'agit d'une pédagogie qui agit dans l'objectif du développement de toutes les facettes de la personne de l'enfant. De nombreuses écoles l'ont déjà compris et, avec les moyens du bord, des institutrices et instituteurs maternels mêlent la psychomotricité aux activités pédagogiques habituelles.

Conscients de ce rôle crucial que peut jouer la psychomotricité, Monsieur Rudy Demotte, Ministre des Sports, et moi-même voulons que tous les enfants, dès le plus jeune âge, bénéficient à l'école d'activités de psychomotricité. C'est pour cette raison que nous avons décidé de confier à Emile Rousseaux, licencié en éducation physique et spécialiste du développement psychomoteur de l'enfant, une recherche sur l'organisation d'un cours de

psychomotricité à raison de deux heures par semaine dans les trois années de l'enseignement maternel.

Cette recherche, débutée en janvier dernier, porte plus spécifiquement sur

- la philosophie générale qui prévaut à l'organisation d'un cours de psychomotricité pour les élèves de maternel ;
- les niveaux de maîtrise de compétences vers lesquels pourraient tendre les élèves, à différents moments du cursus de l'enseignement maternel ;
- les contenus, formulés de manière précise et sous forme de continuité pédagogique, à fournir à ces cours de psychomotricité;
- la réalisation d'illustrations qui transposent les contenus pédagogiques définis à une série de situations scolaires différenciées par leur public, leur matériel disponible, leurs locaux, la taille des établissements ...
- la formation et l'information complémentaires à fournir aux enseignants susceptibles de prendre en charge ces cours de psychomotricité.

Lorsqu'on s'attache à réfléchir ce genre de pratiques pédagogiques, il est essentiel de ne pas réinventer l'eau chaude.

Pour ce faire, nous avons prévu, d'une part, que le chercheur et son équipe mettent à profit une partie du temps dévolu à la recherche pour se rendre dans des écoles pour observer les différentes expériences réalisées, et, d'autre part, que vous puissiez nous informer de ce que vous menez déjà dans ce domaine.

Plus concrètement, nous vous proposons de mettre par écrit un descriptif des expériences que vous menez (public visé, acteurs associés, matériel utilisé, fréquence de l'activité ...) et de nous l'envoyer à l'adresse suivante

Cellule psychomotricité
Cabinet du Ministre de l'Enfance Jean-Marc NOLLET
rue Belliard 9-13
1040 Bruxelles.

Vu les délais dans lesquels cette recherche doit se réaliser, ces documents devraient nous parvenir idéalement au plus tard le 30 mars prochain.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

Au nom du Ministre Rudy Demotte et de moi-même, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc NOLLET
Ministre de l'Enseignement fondamental